

Annexe 3

Attestation sur l'honneur
Elections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de
niveau départemental Elections du 14 octobre 2021

Je soussigné(e),

Nom : Prénom(s) : Nom d'épouse :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : à (indiquer la commune et le département) :

Numéro d'immatriculation au répertoire des métiers :

Profession :

Adresse du siège de l'entreprise dans laquelle le candidat exerce ses fonctions :

.....
.....
.....
.....

- candidat(e) aux élections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations du 14 octobre 2021:

- sur la liste (indiquer le titre de la liste) :
- en position n° (indiquer le rang sur la section départ. de la liste) :
- dans la catégorie suivante :

Alimentation

Fabrication

Bâtiment

Services

- inscrit dans la section des métiers d'art du répertoire des métiers (pour les candidats concernés)
 - oui
 - non

- certifie sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité suivantes mentionnées au II de l'article 6 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat et à leur élection :

- « II. - Les chefs d'entreprise, les conjoints collaborateurs et les dirigeants sociaux des personnes morales doivent être immatriculés ou mentionnés au répertoire des métiers de la chambre de métiers et de l'artisanat de région ou de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale ou interdépartementale depuis au moins deux ans à la date de clôture du scrutin. L'immatriculation au répertoire des métiers peut être maintenue pendant un délai maximum d'un an en cas de cessation temporaire d'activité, sur déclaration de la personne immatriculée » ;
-

Fait à

Le

Signature :

Attention :

Cette attestation sur l'honneur doit être transmise au mandataire désigné de la liste sur laquelle vous vous portez candidat(e) afin d'être communiquée aux services de la préfecture lors du dépôt de la liste de candidats qui doit impérativement intervenir avant le 10 septembre 2021 à 12 heures.

L'absence d'une ou plusieurs attestations sur l'honneur après cette date entraîne le rejet de la liste par le préfet.

Annexe 4A (à conserver en préfecture, non destiné à l'affichage pour consultation des électeurs)

**Déclaration collective de candidature aux élections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental
Elections du 14 octobre 2021**

Je soussigné (e),

Nom de famille : (indiquer le nom de jeune fille) :

Nom d'épouse (le cas échéant) :

Prénom(s) :

Né (e) le : à (indiquer la commune de naissance) :

Résidant :

Numéro d'immatriculation au répertoire des métiers :

Agissant en qualité de mandataire de la liste (indiquer le titre de la liste) :

Présentée par (indiquer l'organisation sous l'étiquette de laquelle la liste se présente) :

déclare déposer la candidature de ladite liste aux élections des membres de la de la chambre de métiers et de l'artisanat de région (indiquer la région)
et des membres de la chambre de niveau départemental (indiquer l'adresse de la chambre)

Cette liste comprend : voir tableau ci-joint en annexe

Cette déclaration collective de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat d'une attestation sur l'honneur, par laquelle il certifie respecter les conditions d'éligibilité du II de l'article 6 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à leur élection, et le cas échéant d'une attestation de la chambre constatant son inscription dans la section des métiers d'art du répertoire des métiers.

La liste est accompagnée également de l'ensemble des déclarations individuelles de candidatures signées des candidats et du mandat signé du candidat tête de liste confiant au mandataire le soin d'effectuer toutes démarches utiles à l'enregistrement de la liste.

Fait à

Le

Signature :

Attention :

Cette déclaration collective de candidature doit être communiquée aux services de la préfecture par le mandataire désigné de la liste au plus tard le 10 septembre 2021 à 12 heures. Le mandataire devra se munir d'une pièce d'identité.

Elections du 14 octobre 2021 aux
établissements du réseau des
chambres de métiers et de l'artisanat
et de leurs chambres de niveau
départemental

DECLARATION COLLECTIVE DE
CANDIDATURE⁽¹⁾

Titre de la liste : Nom
du candidat tête de la liste : ...
Tendance syndicale

	Nom de famille, nom d'épouse, Prénoms	Sexe (F/M)	Date /lieu de naissance	Profession	Catégorie d'activité (2)
n° 1					
n° 2					
n° 3					
n° 4					
n° 5					
n° 6					
n° 7					
n° 8					
n° 9					
n° 10					

n° 11					
n° 12					
n° 13					
n° 14					
n° 15					
n° 16					
n° 17					
n° 18					
n° 19					
n° 20					
n° 21					
n° 22					

n° 23					
n° 24					
n° 25					
n° 26					
n° 27					
n° 28					
n° 29					
n° 30					
n° 31					
n° 32					
n° 33					
n° 34					

n° 35					
.../...					

(1) Ce tableau est transmis pour chaque section départementale de liste régionale (CMAR). Par exemple, pour une CMAR composée de 5 départements, la liste régionale sera composée de 5 x 35 candidats.

(2) Alimentation, bâtiment, fabrication et services.

Critères de composition des listes par département :

- Au moins 4 candidats pour chacune des 4 catégories (alimentation, bâtiment, fabrication, services) parmi les dix-huit premiers candidats ;
- Au moins 1 candidat dans la section métiers d'art du répertoire des métiers parmi les sept premiers candidats ;
- Au moins 2 candidats de chaque sexe par groupe de 5 candidats.

Annexe 4B (destiné à l'affichage pour consultation des électeurs)

Déclaration collective de candidature aux élections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental

Elections du 14 octobre 2021

Je soussigné (e),

Nom de famille : *(indiquer le nom de jeune fille)* :

Nom d'épouse *(le cas échéant)* :

Prénom(s) :

Année de naissance : à *(indiquer la commune de naissance)* :

Résidant :

Numéro d'immatriculation au répertoire des métiers :

Agissant en qualité de mandataire de la liste *(indiquer le titre de la liste)* :

Présentée par *(indiquer l'organisation sous l'étiquette de laquelle la liste se présente)* :

déclare déposer la candidature de ladite liste aux élections des membres de la de la chambre de métiers et de l'artisanat de région *(indiquer la région)* et des membres de la chambre de niveau départemental *(indiquer l'adresse de la chambre)*

Cette liste comprend : voir tableau ci-joint en annexe

Cette déclaration collective de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat d'une attestation sur l'honneur, par laquelle il certifie respecter les conditions d'éligibilité du II de l'article 6 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à leur élection, et le cas échéant d'une attestation de la chambre constatant son inscription dans la section des métiers d'art du répertoire des métiers.

La liste est accompagnée également de l'ensemble des déclarations individuelles de candidatures signées des candidats et du mandat signé du candidat tête de liste confiant au mandataire le soin d'effectuer toutes démarches utiles à l'enregistrement de la liste.

Fait à

Le

Signature :

Attention :

Cette déclaration collective de candidature doit être communiquée aux services de la préfecture par le mandataire désigné de la liste au plus tard le 10 septembre 2021 à 12 heures. Le mandataire devra se munir d'une pièce d'identité.

Elections du 14 octobre 2021 aux
établissements du réseau des
chambres de métiers et de l'artisanat
et de leurs chambres de niveau
départemental

DECLARATION COLLECTIVE DE
CANDIDATURE⁽¹⁾

Titre de la liste : Nom
du candidat tête de la liste : ...
Tendance syndicale

	Nom de famille, nom d'épouse, Prénoms	Sexe (F/M)	Année /lieu de naissance	Profession	C a é o i e d'ac tiv ité (2)
n° 1					
n° 2					
n° 3					
n° 4					
n° 5					
n° 6					
n° 7					
n° 8					
n° 9					
n° 10					

n° 11					
n° 12					
n° 13					
n° 14					
n° 15					
n° 16					
n° 17					
n° 18					
n° 19					
n° 20					
n° 21					
n° 22					

n° 23					
n° 24					
n° 25					
n° 26					
n° 27					
n° 28					
n° 29					
n° 30					
n° 31					
n° 32					
n° 33					
n° 34					

n° 35				
.../...				

(1) Ce tableau est transmis pour chaque section départementale de liste régionale (CMAR). Par exemple, pour une CMAR composée de 5 départements, la liste régionale sera composée de 5 x 35 candidats.

(2) Alimentation, bâtiment, fabrication et services.

Critères de composition des listes par département :

- Au moins 4 candidats pour chacune des 4 catégories (alimentation, bâtiment, fabrication, services) parmi les dix-huit premiers candidats ;
- Au moins 1 candidat dans la section métiers d'art du répertoire des métiers parmi les sept premiers candidats ;
- Au moins 2 candidats de chaque sexe par groupe de 5 candidats.

Annexe 5

Mandat
Elections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat
et de leurs chambres de niveau départemental du 14 octobre 2021

Je soussigné (e),

Nom (*indiquer le nom de jeune fille*) :

.....

Prénom(s) :

.....

Nom d'épouse (*le cas échéant*) :

.....

Né (e) le : à (*indiquer la commune de naissance*) :

.....

candidat tête de la liste à l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de
région de ... (*indiquer la région*) et des membres de la chambre de niveau départemental de ...

.....

Numéro d'immatriculation au répertoire des métiers :

.....

Numéro d'inscription sur la section départementale de la liste de candidats :

.....

Au titre de la catégorie d'activité suivante :

Alimentation

Fabrication

Bâtiment

Services

inscrit dans la section des métiers d'art du répertoire des métiers (pour les candidats concernés)

oui

non

DONNE MANDAT à :

Monsieur, Madame (*rayez la mention inutile*),

Nom :

Prénom(s) :

.....

Né (e) le : à (*indiquer la commune de naissance*) :

.....

Résidant :

.....

.....

.....pour accomplir les formalités de dépôt de candidature en mes lieu et place.

Fait

à

.....
Le

.....
Signature :

ANNEXE 8

LISTE DES ACTIVITÉS RELEVANT DE L'ARTISANAT AVEC LEUR CORRESPONDANCE DANS LE CODE DE LA NOMENCLATURE NAF RÉV. 2.

Activités relevant de l'artisanat de l'alimentation

- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, 10. 1.
- Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques, 10. 2.
- Transformation et conservation de fruits et légumes, 10. 3 (sauf produits de la quatrième gamme).
- Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales, 10. 4.
- Fabrication de produits laitiers, 10. 5.
- Travail des grains, fabrication de produits amylacés, 10. 6.
- Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, 10. 7 (sauf terminaux de cuisson, 10. 71 B).
- Fabrication d'autres produits alimentaires, 10. 8.
- Fabrication d'aliments pour animaux, 10. 9.
- Fabrication d'eaux-de-vie naturelles et de spiritueux (inclus dans 11. 01 Z).
- Fabrication de vins effervescents (inclus dans 11. 02 A).
- Fabrication d'autres boissons, 11. 03 à 11. 07.
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, 47. 22.
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé dont préparations à partir de ces produits (inclus dans 47. 23).
- Commerce de détail et transformation de produits à base de lait ou de fromage en magasin spécialisé, dont préparations à base de ces produits (inclus dans 47.29).
- Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés (inclus dans 47. 81).
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques sur éventaires et marchés dont préparations à partir de ces produits (inclus dans 47. 81).
- Commerce de détail et transformation de produits à base de lait ou de fromage sur éventaire et marché, dont préparations à base de ces produits (inclus dans 47.81).
- Fabrication culinaire artisanale de plats à consommer sur place (56.10 AP).
- Fabrication de plats prêts à consommer, à emporter, associée à la vente au détail (inclus dans 56. 10 C).

Activités relevant de l'artisanat du bâtiment

- Orpaillage (inclus dans 07. 29).
- Autres industries extractives, 08.
- Activités de soutien aux autres industries extractives (inclus dans 09. 90).
- Incinération des déchets non dangereux et production de cendres et scories associés (inclus dans 38. 21 Z).
- Désamiantage, enlèvement des peintures à base de plomb (inclus dans 39. 00).
- Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, 41. 2.
- Génie civil, 42 (sauf promotion immobilière de lotissements fonciers viabilisés).
- Travaux de construction spécialisés, 43.
- Installation de systèmes d'alarme et activités associées de surveillance (inclus dans 80. 20 Z).

Activités relevant de l'artisanat de fabrication

- Fabrication de textiles, 13.
- Fabrication de vêtements, d'articles en fourrure et d'articles à mailles, 14.
- Industrie du cuir et de la chaussure, 15.

Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, en vannerie et sparterie, 16 (sauf fabrication du bois d'industrie : pieux, poteaux, bois de mine...).

Industrie du papier et du carton, 17.

Imprimerie de labeur, 18. 12.

Activités de prépresse, 18. 13.

Revue et activités connexes, 18. 14.

Reproduction d'enregistrements, 18. 2.

Production de brai et de coke de brai (inclus dans 19. 10).

Agglomération de la tourbe (inclus dans 19. 20).

Industrie chimique, 20.

Fabrication d'édulcorants de synthèse (inclus dans 21. 10).

Fabrication d'ouates, bandes, gazes et pansements à usage médical et de substances radioactives de diagnostic (inclus dans 21. 20).

Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, 22.

Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, 23.

Métallurgie, 24.

Fabrication de produits métalliques, 25.

Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, 26.

Fabrication d'équipements électriques, 27.

Fabrication de machines et équipements divers, 28.

Industrie automobile, 29.

Fabrication de matériels de transport divers, 30.

Fabrication de meubles, 31.

Autres industries manufacturières, 32 (sauf fabrication de lunettes correctrices et de verres de lunetterie et de contact).

Réparation et installation de machines et d'équipements, 33.

Collecte des déchets nucléaires (inclus dans 38. 12).

Traitement et élimination des déchets nucléaires radioactifs (inclus dans 38. 22).

Démantèlement d'épaves, 38. 31.

Récupération de déchets triés, 38. 32.

Edition d'imprimés fiduciaires, imprimés commerciaux, formulaires imprimés (inclus dans 58. 19).

Activités relevant de l'artisanat de service

Maréchalerie (inclus dans 01. 62).

Entretien de fosses septiques (inclus dans 37. 00).

Entretien et réparation de véhicules automobiles, 45. 2.

Entretien et réparation de motocycles (inclus dans 45. 4).

Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales en magasins spécialisés (inclus dans 47. 76).

Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales sur éventaires et marchés (inclus dans 47. 89).

Transports de voyageurs par taxis y compris à moto et par véhicules de remise, 49. 32.

Services de déménagement, 49. 42.

Services de remorquage et d'assistance routière (inclus dans 52. 21).

Contrôle technique automobile, 71. 20 A.

Pose d'affiches (inclus dans 73. 11).

Activités d'étalagiste (inclus dans 74. 10).

Activités photographiques, 74. 2 (sauf photojournalisme).

Nettoyage courant des bâtiments, 81. 21.

Nettoyage industriel et autres activités de nettoyage des bâtiments dont ramonage, 81. 22.

Désinfection, désinsectisation, dératisation, 81. 29 A.
Autres nettoyages, 81. 29 B (sauf services de voirie et de déneigement).
Services administratifs divers, 82. 11 (limité aux services administratifs de bureau combinés).
Travaux à façon divers, 82. 19 (limité à la duplication et l'expédition de documents et au secrétariat à façon).
Activités de conditionnement, 82. 92.
Ambulances, 86. 90 A.
Spectacle de marionnettes (inclus dans 90. 01).
Restauration d'objets d'art (inclus dans 90. 03 A).
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, 95. 1.
Réparation de biens personnels et domestiques, 95. 2.
Blanchisserie-teinturerie dont nettoyage et garde de fourrures, 96. 01 (sauf libre-service).
Coiffure, 96. 02 A.
Soins de beauté dont le modelage esthétique de bien-être et de confort sans finalité médicale, 96. 02 B
Embaumement, soins mortuaires, thanatopraxie (inclus dans 96. 03).
Toilettage d'animaux de compagnie (inclus dans 96. 09).